

UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION D'URBANISME POUR SAINT-TÉLESPHORE

Bonjour à toutes et à tous,

La Municipalité achève actuellement un important exercice de révision de sa réglementation d'urbanisme afin d'en assurer la concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération (SADR3) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Cette démarche ne consiste pas simplement à modifier quelques articles. Elle vise plutôt à remplacer l'ensemble des anciens règlements d'urbanisme par une réglementation actualisée et mieux adaptée aux réalités actuelles de Saint-Télesphore. Elle concerne notamment les règlements de zonage, de lotissement, de construction ainsi que celui relatif aux permis et certificats.

La nouvelle réglementation permettra également de regrouper, de clarifier et de moderniser plusieurs dispositions applicables sur le territoire municipal. Elle encadrera différents sujets qui touchent directement les citoyens, notamment les usages autorisés, les nouvelles constructions, les agrandissements, les bâtiments accessoires, le lotissement, les installations septiques, la protection de l'environnement ainsi que certaines zones présentant des contraintes particulières.

La participation des citoyens a joué un rôle important dans cette démarche. Les commentaires, les questions et les préoccupations exprimés au cours des différents échanges ainsi que lors de la consultation publique ont permis de mieux comprendre certaines réalités vécues sur le territoire et de bonifier le contenu des règlements proposés. Nous remercions toutes les personnes qui ont pris le temps de participer à cet exercice.

Sous réserve de l'accomplissement des dernières étapes d'adoption et d'approbation prévues par la loi, la nouvelle réglementation devrait entrer en vigueur au début de l'année 2027. D'ici son entrée en vigueur officielle, la réglementation actuelle demeure applicable.

L'adoption de nouveaux règlements représente toutefois seulement une partie du travail. La Municipalité souhaite également faciliter leur compréhension et leur application. Au cours de l'année 2027 ainsi que des prochains mois, différents outils seront donc préparés et progressivement mis à la disposition des citoyens, notamment des dépliants explicatifs, de nouveaux formulaires de demande de permis ainsi que des outils interactifs permettant de trouver plus facilement l'information applicable à une propriété ou à un projet.

L'objectif est de rendre l'information réglementaire plus accessible, d'aider les citoyens à mieux planifier leurs travaux et de simplifier la préparation des demandes de permis. Ces outils seront développés progressivement et pourront être bonifiés selon les besoins observés.

Nous vous invitons donc à rester à l'affût des prochaines communications municipales. Des renseignements supplémentaires concernant l'entrée en vigueur des nouveaux règlements et les outils disponibles seront diffusés au cours des prochains mois.

Merci à toutes et à tous pour votre participation et votre collaboration.

Le Service de l'urbanisme
Municipalité de Saint-Télesphore

Pierre-Luc Paquet

Inspecteur municipal

Responsable de l'urbanisme et de l'environnement 8